

Bastia, le 25 septembre 2018
Références : DL 2018-14

Monsieur le Député,

En 2017 les retraités ont été ciblés par le gouvernement avec l'augmentation de 1,7 point de CSG. Cette augmentation, contrairement aux dires du gouvernement, n'a pas été compensée. Nous n'avons pas manqué de vous interpeler sur cette problématique, hélas sans réponse de votre part.

La taxe d'habitation n'est pas une compensation pour les retraités puisqu'elle concerne tous les citoyens actifs qui ont déjà une contrepartie par les suppressions de cotisations sociales.

Fin 2017, le gouvernement annonçait un report de la revalorisation des retraites d'octobre 2018 à janvier 2019 et en parallèle un gel des pensions pour 2018.

En 2018, le gouvernement, une fois de plus, affecte le pouvoir d'achat des retraités en bloquant l'augmentation des retraites par une sous-indexation des pensions relative à l'inflation. Pour rappel, les actifs cotisent pour la retraite de leurs aînés en fonction de leurs revenus. Les retraités actuels ont donc, en leur temps cotisé pour leurs ascendants. C'est ce qu'on appelle la solidarité intergénérationnelle par un système contributif. Les retraités ne volent pas leur retraite, ils y ont contribué alors qu'ils étaient actifs en fonction de leur salaire !

Pour 2019 et 2020, alors que l'inflation devrait être autour de 1,7 %, le gouvernement annonce d'ores et déjà une augmentation des retraites de 0,30 %.

Une fois à la retraite, à ce jour, la seule évolution des pensions repose sur la loi : l'augmentation des retraites repose sur l'augmentation des prix.

Afin de concrétiser ce que représentent en perte de pouvoir d'achat les annonces du gouvernement, nous vous adressons un billet de 20 euros amputé de 0,70 euro qui symbolise la perte du pouvoir d'achat des retraités à chaque fois qu'ils paient avec ce billet.

Certes vous pourriez penser que 70 centimes d'euros ce n'est rien.

Mais rapporté sur une année, un retraité qui touche 1 376 euros par mois de retraite perd en moyenne en pouvoir d'achat 305 euros au titre de la CSG et 278 euros soit 553 euros par an !

Quant à la solidarité entre génération, nous l'avons déjà écrit nous n'avons pas de leçon à recevoir à ce sujet. La CFDT, et notamment la CFDT Retraités, l'a démontré à plusieurs reprises.

Les retraités ont été salariés, ils ont participé et participent toujours à la croissance du pays.

Pour la CFDT Retraités, ils doivent, au même titre que les actifs, être associés aux fruits de la croissance.

Monsieur le Député, si vous êtes amené à voter ces dispositions, vous allez continuer d'appauvrir les retraités, et notre région n'en a nullement besoin. Je pense qu'il n'est pas besoin de s'épancher plus sur le taux de pauvreté et la précarité qui frappe déjà la Corse, je pense que vous pouvez le constater amèrement tous les jours dans vos circonscriptions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée. Bien entendu nous sommes à votre disposition pour tout échange sur ce dossier qui exaspère fortement une très grande majorité des retraités.

Dominique LAUTRIDOU
Secrétaire Général
Union Régionale des Retraités CFDT de Corse



Cfdt:
RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UCRCFD04102018UCRCFD04102018UCR

Pour une pension moyenne de 1376€ / mois :

- Perte due à la hausse de la CSG : 305€ / an
- Perte due à la non-indexation des pensions : 248€ / an

PERTE TOTALE : 553€ / AN

VALEUR RÉELLE
19,30€

Cette différence de 0,70€ est due à la hausse de la CSG et à la non-indexation des pensions

AVEC LA CFDT DITES STOP À LA PERTE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

